Belgique : quinze locataires de logements sociaux en Flandre mis à l'amende pour connaissance insuffisante du néerlandais

14/08/2020 à 13h42



Cinquante locataires de logements sociaux en Flandre ont montré une connaissance insuffisante du néerlandais, dont près d'un tiers s'est vu infliger une amende, a indiqué le ministre flamand du Logement, Matthias Diependaele (N-VA), dans une réponse à une question parlementaire.

Le précédent gouvernement flamand, dirigé par le nationaliste Geert Bourgeois, avait introduit en 2017 dans la législation une disposition exigeant, sous peine d'amende, une connaissance de base du néerlandais pour les locataires de logements sociaux. Cette mesure a atteint sa "*vitesse de croisière*", a indiqué le cabinet de M. Diependaele.

Le ministre N-VA a précisé, dans une réponse à une question écrite du député Guy D'haeseleer (Vlaams Belang), que

cinquante locataires avaient été pris en défaut de "*connaissance suffisante*" en 2019 et durant les six premiers mois de 2020. Quinze d'entre eux ont écopé d'une amende administrative d'un montant de 50 ou de 100 euros. "*Cette exigence est pour nous un aspect très important du logement social. Une connaissance de base du néerlandais est en première instance utile pour le locataire lui-même afin de comprendre ses droits et ses devoirs*", a expliqué M. Diependaele.